



Réseau thématique soutenu par le FRQS

PARTENARIAT OPHQ-REPAR 2019-2020

Thématique : Déterminants et obstacles à la participation sociale

Date limite de dépôt des demandes : **1^{er} mars 2019 (16 h 30)**

Contexte

Le REPAR encourage la poursuite d'activités de recherche à caractère social et la thématique de ce partenariat porte sur les facteurs de l'environnement physique et social comme déterminant d'une pleine participation sociale. À cet égard, cette thématique rejoint les orientations ministérielles en déficience physique dont l'objectif est le **développement de l'autonomie personnelle, socio-résidentielle, sociale et professionnelle** des personnes ayant une déficience auditive, du langage et de la parole, motrice ou visuelle qui nécessitent des interventions dans le domaine des services sociaux.

La participation sociale des personnes ayant une déficience physique comme finalité de l'ensemble des interventions d'adaptation-réadaptation et leur maintien dans le milieu de vie naturel justifie donc que la recherche s'intéresse aux facteurs environnementaux qui risquent de positivement influencer ces objectifs. Certains de ces facteurs, tels que l'aménagement d'environnements accessibles ou le développement de politiques sociales ont le potentiel d'avoir une influence simultanée sur plusieurs types de clientèles (auditive, du langage et de la parole, motrice ou visuelle).

Cette thématique est développée depuis 2009 par un partenariat majeur avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Particulièrement, ce partenariat est l'occasion de favoriser des activités de recherche en lien avec la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* adoptée, en juin 2009, par le gouvernement du Québec. L'adoption de cette politique est une première au Québec et démontre l'engagement du gouvernement en faveur de l'atteinte de son but qui est la participation sociale des personnes handicapées¹.

Ce partenariat s'inscrit aussi dans le cadre de l'initiative de recherche intersectorielle en adaptation-réadaptation et intégration sociale intitulée *Vers une société québécoise plus inclusive*. Le but de cette initiative qui est de « favoriser la création d'environnements physiques et sociaux plus inclusifs pour les personnes ayant des incapacités » est ainsi en concordance avec la politique *À part entière*.

Thématiques ciblées

La politique *À part entière* comporte trois défis à relever qui permettraient d'accroître la participation sociale des personnes handicapées :

1. Société inclusive avec comme priorités :
 - Agir contre les préjugés et la discrimination ;
 - Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance ;
 - Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles ;

¹ « Personne handicapée » : toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. Définition selon la «Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale».

- Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales ;
 - Aménager des environnements accessibles
2. Société solidaire et plus équitable avec comme priorités :
- Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille ;
 - Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap ;
 - Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services ;
3. Société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille
- Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services ;
 - Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles ;
 - Rendre accessible aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement.

Le partenariat OPHQ-REPAR fait donc un appel de propositions de recherche en lien avec les différentes priorités d'intervention énoncées dans la politique *À part entière*. Cette connaissance accrue des principaux obstacles à la participation sociale des personnes ayant une déficience physique devrait, notamment, éclairer l'OPHQ et différents partenaires gouvernementaux ou du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées dans la mise en œuvre des actions intersectorielles et des autres engagements prévus en lien avec la politique. Les personnes ou équipes intéressées à présenter des projets pour répondre à l'initiative de ce partenariat sont encouragées à prendre connaissance de la politique à partir du lien :

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/loi-et-politiques/politique-a-part-entiere.html>

À titre d'exemples, les propositions de recherche pourraient permettre :

1. De dégager des pistes d'interventions afin d'améliorer les conditions de vie des personnes, dont la réduction de leur isolement social ;
2. D'améliorer l'accès aux services ou à des environnements accessibles (logement, transport, communication, etc.) afin de permettre aux personnes ayant une (des) déficience (s) physique (s) et à leur famille d'obtenir une meilleure réponse à leurs besoins essentiels et de réaliser leurs rôles sociaux ;
3. De développer des indicateurs de résultats relatifs à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et à leur participation sociale.

Critères d'admissibilité

À cette étape, l'admissibilité de la demande et l'adéquation des propositions aux objectifs de l'appel de propositions ont été approuvées par le comité conjoint composé d'un membre (ou représentant) de l'OPHQ et d'un membre du REPAR. Néanmoins, il est de la responsabilité de l'équipe de recherche de bien préciser, dans la proposition, les points d'admissibilité suivants :

- 1) La proposition est une nouvelle initiative et non un renouvellement ou une continuation de projets en cours ;
- 2) Le demandeur principal ne détient pas une subvention ou une bourse du REPAR ou de tout autre organisme subventionnaire pour le même projet ou un projet similaire ou corollaire (le comité d'évaluation pourra demander des précisions au besoin) ;
- 3) Le projet fait appel à un réseautage provincial qui devrait inclure des acteurs ou partenaires du milieu des personnes handicapées.

Critères d'évaluation scientifique

L'évaluation scientifique se fera par un comité formé de trois évaluateurs ayant une expertise dans le domaine de la participation sociale des personnes ayant une déficience physique. Les critères suivants seront notés :

1. Originalité et pertinence en regard des objectifs du programme (20 %) :
 - Justification de la question de recherche ;
 - Pertinence scientifique en regard des objectifs du programme ;
2. Qualité de la méthodologie (35 %) : valeurs scientifiques des principaux éléments de l'étude (ex. : devis, population étudiée, recrutement des sujets, instruments de mesure, variables retenues, méthodes d'analyse des données) ;
3. Démonstration que l'équipe de recherche et ses partenaires possèdent les compétences pour réaliser ou mener à bien le projet (20 %)
 - Diversité, compétences et complémentarité des demandeurs (expertises, méthodologies, et/ou domaines de recherche) ;
 - Démonstration que l'équipe de chercheurs et ses partenaires possèdent les compétences pour réaliser ou mener à bien le projet ;
 - Justification du rôle et de la contribution de chacun des membres de l'équipe de recherche ;
 - Le projet fait appel à un réseautage provincial et inclut des partenaires du milieu des personnes handicapées ;
 - Les activités de maillage avec les décideurs, les milieux de pratique et les communautés nationale et internationale sont claires et appropriées et elles favorisent le développement de nouvelles collaborations ;
4. Faisabilité du projet : ressources humaines et matérielles, calendrier, en fonction du montant et de la durée du financement alloué, y compris, s'il y a lieu, l'appui des milieux impliqués (10 %) :
 - Faisabilité du projet au plan scientifique et en fonction du montant et de la durée du financement ;
 - Budget réaliste et ventilation adéquate ;
5. Qualité du plan de transfert et d'appropriation des connaissances vers les milieux de pratique, les décideurs et / ou les clients (15 %) :
 - Les activités de transfert des connaissances vers les milieux de pratique, les décideurs et / ou les clients sont claires et appropriées et elles favorisent les échanges et collaborations avec les milieux concernés.

Il est particulièrement essentiel que l'équipe de recherche démontre qu'elle possède toutes les expertises requises pour la réalisation d'un projet en regard des populations visées ou des méthodologies pertinentes au domaine de recherche.

Présentation des demandes

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme OPHQ-REPAR et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une description du projet (**maximum de 6 pages**, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, avec marges de 2,54 cm [n'incluant ni le budget ni les références bibliographiques])
- Un échancier et une ventilation du budget pour l'utilisation de la subvention
- Les références bibliographiques (courte liste des références les plus pertinentes)

La description du projet doit présenter les éléments suivants :

- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport au programme de partenariat du REPAR et de l'OPHQ. Les chercheurs doivent clairement mettre en évidence les liens entre leur projet et la politique *À part entière* ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets connexes ou similaires subventionnés par le REPAR ou d'autres organismes subventionnaires ;
- La description claire d'un objectif réaliste, de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée, des plans d'analyse, de transfert et/ou d'appropriation des connaissances.
- La justification du besoin de financer ce projet et son impact dans les milieux de pratique.

Il est préférable que la demande de subvention soit rédigée en français (si la demande de subvention est rédigée en anglais, un résumé de deux [2] pages en français doit être fourni).

Les CV abrégés de tous les membres de l'équipe **doivent être joints au profil du membre de l'équipe via l'extranet du REPAR**. Uniquement ces CV seront pris en compte par le comité d'évaluation. Tout autre CV ne sera pas pris en considération. Seuls les CV des membres invités (non membres du REPAR) doivent être téléchargés. Un CV préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (ex. : FRQS, FRQSC, IRSC ou FRQNT) peut être employé.

Aucune annexe, autre que le budget et les références, ne sera transmise aux évaluateurs.

Montant de la subvention

Le financement maximal alloué par demande est de 40 000 \$, non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, à partir de la date du versement de la subvention, **sans possibilité de prolongation**.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche.

Après deux ans, les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés à parts égales à chacun des deux organismes subventionnaires (OPHQ et REPAR).

Les fonds seront transférés à un compte de recherche d'un établissement. Pour la portion de la subvention octroyée par l'OPHQ, une entente devra être signée entre l'OPHQ et l'établissement qui reçoit la subvention. **Cette portion de la subvention octroyée par l'OPHQ pour la réalisation du projet devra inclure les frais indirects de la recherche**. Un comité de suivi devra également être mis sur pied, conformément à l'entente, et inclure un représentant de l'OPHQ.

Livrables attendus

L'équipe de recherche s'engage à déposer les livrables suivants :

- 1) Identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OPHQ et REPAR) lors de présentations ou de publications des résultats du projet subventionné ;
- 2) Un rapport d'étape incluant un bilan financier et décrivant l'évolution des travaux et faisant état des résultats préliminaires devra être déposé au plus tard 12 mois après le transfert de fonds du REPAR et de l'OPHQ ;
- 3) Réaliser le projet dans les 24 mois (deux ans) suivant le versement de la subvention **sans possibilité de prolongation** ;
- 4) Un rapport final conforme aux règles du REPAR au plus tard six (6) mois après la fin du projet selon l'échéancier fourni par l'équipe de recherche. Des recommandations touchant de futures pistes de recherche à explorer devraient également être formulées. Ce rapport sera soumis à l'évaluation de la qualité scientifique par des pairs experts et sera publié conjointement par l'OPHQ et le REPAR. Enfin, le rapport déposé à l'OPHQ devra être rédigé entièrement en français, conformément aux règles de

l'administration publique québécoise. Lorsque des frais de traduction sont nécessaires, ceux-ci pourront faire partie intégrante de la planification budgétaire liée au projet pour un montant maximal ne dépassant pas 3 000 \$;

- 5) Les demandeurs seront encouragés par le REPAR à mettre en œuvre leur plan de transfert de connaissances.

Ces rapports devront être rédigés à l'aide d'un formulaire spécifique disponible dans l'extranet du REPAR. **Aucun nouveau fonds ne sera accordé à un chercheur ou à une équipe dont fait partie un chercheur n'ayant pas remis un rapport scientifique, tel qu'exigé dans la lettre d'octroi de financement du REPAR.**

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2019-2020

Les demandes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)) au plus tard le **1er mars 2019 à 16 h 30**. **Les demandes ne respectant pas ces critères seront refusées.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone (514 340 2771).